



Trop perçu de supplément familial de traitement

Par **Vidal_old**, le **18/05/2007** à **17:59**

J'ai reçu un trop perçu de supplément familial de traitement de 2001 à 2007. L'organisme en question (université d'Orléans) me réclame la somme de 4547,02 euros car pendant 7 années ils ont fait l'erreur de me verser trop d'argent, erreur dont je ne pouvais me rendre compte car je ne recevais pas le détail de mon SFT, et que j'ai toujours été en règle avec leur administration. Existe-t-il un recours possible?rnmerncordialementrnrnCatherine Vidal

Par **Jurigaby**, le **18/05/2007** à **18:20**

Bonjour.rnrnA ma connaissance, pas de recours possible.rnrnL'action en "répétition de l'indu" exercé à votre encontre n'exige pas que vous ayez été de mauvaise foi.rnrnrnBon courage,Cordialement.